

Saint Grégoire le Grand rapporte qu'un homme très connu à Rome avait un enfant qu'il aimait éperdûment, mais qu'il élevait fort mal. Ce malheureux enfant, à l'exemple de son père, blasphémait souvent. Dès l'âge de trois ans, si quelqu'un s'opposait à sa volonté ou lui refusait quelque chose, il se mettait en colère et jurait le nom de Dieu. Pendant la peste qui affligea Rome, vers l'an 590, cet enfant blasphémateur fut attaqué d'un mal violent et réduit à l'extrémité. Son père le tenait entre ses bras, lorsque, saisi d'une grande frayeur, il se mit à crier : " Repoussez-les, mon père, défendez-moi " ! Puis, détournant la tête avec horreur, il s'écria de nouveau : " Je vois de grands hommes noirs qui veulent m'enlever ! " Et aussitôt, proférant le blasphème auquel il était accoutumé depuis longtemps, il rendit le dernier soupir entre les bras de son père, premier auteur de son malheur.

Dieu nous avertit dans les Livres Saints que *la maison du blasphémateur sera remplie de son salubre. Que ta bouche ne s'accoutume pas à jurer, dit-il, car par là les chutes sont fréquentes. . . Comme un esclave porte toujours les marques de la torture qui l'interroge sans cesse, ainsi tout homme qui jure sans cesse par le nom de Dieu, ne peut être pur et sans péché. L'homme qui jure souvent sera plein d'iniquité, et la plaie ne sortira pas de sa maison.*

Les supérieurs doivent empêcher que Dieu ne soit outragé par leurs inférieurs.

Saint Louis ordonna que l'on percât d'un fer rouge la langue des blasphémateurs. Un des bourgeois les plus considérables de Paris, ayant blasphémé le nom de Dieu, fut condamné à subir cette peine. Plusieurs en murmurèrent dans la ville ; il se trouva des gens qui, parmi diverses injures, osèrent vomir des malédictions contre le roi. On l'en avertit ; mais il ne voulut pas qu'on punit les coupables, disant qu'il leur pardonnait, parce qu'ils n'avaient offensé que sa personne. — Une autre fois, il dit à ce même sujet : " Plût à Dieu qu'en me faisant percer la langue d'un fer chaud, je puisse bannir le blasphème de mon royaume ! " Et comme quelque temps après on lui souhaitait mille bénédictions pour un ouvrage publié qu'il avait fait exécuter : " J'aime encore mieux, dit-il, les malédictions qu'on me donna quand je fis percer la langue du blasphémateur. "

En 1348, Philippe de Valois fit une loi très sévère contre le blasphème.